



Assemblée Générale Ordinaire mardi 6 mai 2025  
Palais des Arts de Vannes  
18h à 21h  
En dialogue avec Cédric Villani

## Relevé de décisions

Le samedi 6 mai 2025 entre 18h et 21h les adhérents se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du bureau. Les convocations ont été adressées par courriels, 15 jours auparavant, avec un rappel quelques jours avant par mail et par la mensuelle du climat. L'Assemblée Générale était publique.

250 personnes étaient présentes. 936 personnes ont adhéré au moins une année à Clim'actions depuis 2015.

200 adhérents, 4 associations, une entreprise et quatorze communes sont à jour de leurs adhésions au 6 mai 2025. 109 adhérent.es à jour de leurs adhésions sont présent.es et 36 représenté.es (pouvoirs). Le quorum est atteint. L'Assemblée peut délibérer.

Le compte rendu de l'AG du 28 mai 2024, le rapport d'activités 2024, les comptes 2024 et le budget 2025 étaient en ligne sur le site de Clim'actions et ont été présentés en détail durant l'AG. Les adhérents en ont été informés par écrit dans la convocation avec un lien pour accéder à tous les documents des AG dont le bulletin d'adhésion, un pouvoir et un bulletin de candidature au CA.

### 1 – Ordre du jour :

17h30 Accueil, renouvellement des adhésions

18h Assemblée statutaire ordinaire

- Vérification du quorum
- Validation compte rendu AGO du 28 mai 2024
- Rapport d'activité 2024 et perspectives 2025- vote
- Résultats et bilan 2024 – vote
- Présentation Budget 2025
- Montant des adhésions 2025- vote
- Renouvellement partiel du Conseil d'Administration– vote
- Questions des adhérents sur la partie administrative

2 – Remerciements aux bénévoles de Clim'actions et remise des diplômes de la formation des ambassadrices et ambassadeurs du climat

3 – Dialogue avec Cédric Villani "Face au changement climatique comment développer la coopération entre les acteurs du territoire pour réussir la transition écologique ? »

## **2 - Adoption des résolutions en assemblée générale ordinaire :**

Dans un discours d'introduction de la présidente de Clim actions Bretagne, Dominique Piro a repris les temps forts de l'association et ses remarquables avancées en 2025. Le rapport d'activités 2024 de Clim actions Bretagne, le compte de résultat 2024 et le bilan 2024 ont été présentés en séances en duo salarié.es/administratrices et administrateurs. Les adhérents présents ont pris la parole autant qu'ils le souhaitaient. Les résolutions ont été soumises aux votes lorsque chaque point ne faisait plus objet d'aucune question de l'assemblée et personne ne demandant plus la parole.

### **Première résolution :**

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture approuve le compte rendu de l'AG du 28 mai 2024. Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **Seconde résolution :**

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de l'association au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve le dit rapport à l'unanimité.

### **Troisième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de l'association au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve à l'unanimité le rapport ainsi que les comptes de cet exercice tels qu'ils ont été présentés moins une voix.

### **Quatrième résolution :**

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

### **Cinquième résolution :**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

### **Sixième résolution :**

L'Assemblée Générale approuve les montants de cotisation suivants :

- Le montant des adhésions est de 12 € par personne.
- Le montant des adhésions pour les personnes de moins de 20 ans est de 2 €.
- Le montant des adhésions des collectivités locales est de 50 euros par

tranche de 1000 habitants

- Le montant des adhésions des entreprises est de 10 € pour les entreprises individuelles et 50 euros par tranche de 10 collaborateurs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité moins une voix

**Septième résolution :**

Le mandat d'un administrateur est de 3 ans. Le Conseil d'Administration est renouvelé par tiers tous les ans. Après une présentation de chaque candidat, le Conseil d'Administration est validé par l'Assemblée Générale. Il est désormais constitué de la façon suivante :

Dominique PIRIO, Paul ROSSINES, Philippe DUPONT, Jean-Pierre AUBRY, Farouk GAFSI, Mael BERTHEMET, Martine CHARLES, Christian CHARLES, Maud DELATTRE, Jacques DUPUIS, Hervé JAN, Brigitte GAFSI, Sébastien FAVRE, Jean-René DORE, Claire HERISSET, Christophe VERNIER, Coralie SAENZ , Catherine LEDUC Benoît RAPHALEN et Peter PARMINTER.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité moins une voix.

**Huitième résolution :**

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

*Dominique Pirio Présidente*

*Philippe Dupont, Secrétaire*

